



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 26 Juin 2025**

Date de la convocation : 10 juin 2025

Date d'affichage : 10 juin 2025

L'an 2025 le jeudi 26 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida – Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

**Secrétaire de séance :**

*A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de Swarte*

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 21

**Délibération n° 2025 – 25**

**Objet : Approbation du budget supplémentaire 2025 + annexes**

Vu les articles L.2123-4-1-1, L.2311-7, L.2312-1 et suivants, L.2313-1 et suivants et R.2313-1 et suivants du CGCT ;

Vu la maquette M 57 du budget supplémentaire 2025 ci-annexée ; Considérant que lorsque le vote du CA n-1 intervient postérieurement au vote du budget primitif de l'année n, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats de l'exercice précédent ;

Considérant que par délibération n°2025-13 du 9 avril 2025 avait été approuvée la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024 pour un montant respectif de 32 435.78 € en fonctionnement et de 469 285.61 € en investissement, le compte administratif ne pouvant pas encore être approuvé à cette date ;

Considérant que par délibération n°2025-16 du 9 avril 2025 a été approuvé le budget primitif 2025 avec reprise anticipée des résultats 2024, mais qu'une erreur matérielle s'est produite dans les montants inscrits en section d'investissement sur la délibération, laissant une différence malencontreuse entre la délibération et la maquette budgétaire présentée en conseil municipal ;

Considérant que les résultats définitifs de l'exercice 2024 laissent apparaître une différence de 827 € avec les résultats anticipés votés par la délibération précitée et qu'il convient de les rectifier à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2025 ;

Considérant que le BS 2025 est aussi l'occasion d'ajuster certaines lignes de crédit, à savoir :

- l'ajout de 5 000 € à l'article 627 en section de fonctionnement au titre des frais de la ligne de trésorerie ouverte le 19 mai 2025,
- l'ajout de 24 000 € à l'article 2051 (concessions et droits similaires) au titre des différentes licences informatiques souscrites par la commune,
- l'ajout de 50 000 € sur l'opération 106 (nouveau groupe scolaire) pour permettre le paiement des derniers DGD, compensé par une diminution de 79 000 € de l'enveloppe de l'opération 112 (aménagement de la place) dont les travaux sont retardés ;

Considérant qu'il convient en définitive dans le respect du principe de l'équilibre budgétaire à la fois de rectifier l'erreur matérielle sur la délibération n°2025-16 et d'approuver le budget supplémentaire 2025 en intégrant les résultats définitifs de l'exercice 2024 issus du compte de gestion et du compte administratif, et de procéder enfin à des ajustements sur les lignes de crédits précitées ;

Au vu de l'exposé de l'adjoint aux finances, le conseil municipal :

- 1) rectifie la délibération n°2025-16 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 selon l'équilibre suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	4 312 439.78 €	4 312 439.78 €
<b>Section d'investissement</b>	5 214 133.14 €	5 214 133.14 €
<b>TOTAL du budget</b>	9 526 572.92 €	9 526 572.92 €

- 2) approuve le budget supplémentaire 2025 et ses annexes selon la maquette présentée en séance et l'équilibre suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	- 827.00 €	- 827.00 €
<b>Section d'investissement</b>	- 5 000.00 €	- 5 000.00 €
<b>TOTAL du budget</b>	- 5 827.00 €	- 5 827.00 €

**A l'unanimité**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

